Contrat de mandat

Marché Public IFPEN n° **N°2026-0168**
Prestations d'accompagnement en Social Média pour IFP School

1. Parties au mandat

Mandant	*Mandataire*
Nom de l'entité qui passe le contrat : IFP ENERGIES NOUVELLES (IFP) **Forme juridique :** Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial **N° SIREN :** Immatriculé au RCS de Nanterre sous le numéro 775 729 155 **Siège social :** 1 et 4, avenue de Bois Préau - 92852 Rueil-Malmaison Cedex **Représenté par :** M. Pierre-Franck CHEVET, en qualité de Président ayant tous pouvoirs aux fins des présentes, **Ou son délégataire :** Mme. Cécile BARRERE-TRICCA, en qualité de Directrice générale adjointe chargée de l'innovation et du développement économique, ayant tous pouvoirs aux fins des présentes, **Ou son délégataire :** Mme. Laïla FENZAR, en qualité de Cheffe du Département des Achats de IFP Energies Nouvelles ayant tous pouvoirs aux fins des présentes,	**Dénomination sociale :** **Forme juridique :** **Siège social :** **Domicile élu :** **Représenté par :** **En sa qualité de :** **Téléphone :** **Mail :** **N° SIREN :** **N° TVA intracommunautaire :**

2. Mandat

IFP ENERGIES NOUVELLES (IFP) (le mandant) donne mandat au titulaire (le mandataire) pour l'achat d'espaces publicitaires sur l'ensemble des supports et média pour son compte, dans les conditions définis au Marché Public IFPEN n° N°2026-0168, étant précisé que le mandataire a accepté le mandat, étant précisé les dispositions suivantes.

1. La négociation et l'achat des espaces publicitaires, dans les différents médias et supports diffusés en France, en Europe ou dans le monde (insertions publicitaires et indexations sur tous types de médias, quel qu'en soit le support) concernant toutes les campagnes déterminées par le mandant.

2. Le mandataire est payeur, étant entendu que dans tous les cas le mandant est l'unique débiteur envers le support, notamment en application de l'article 1998 du Code Civil. Le paiement effectué au mandataire ne libère pas le mandant vis-à-vis de la (ou des) plateforme(s) publicitaire(s) et/ou régie(s) publicitaire(s).

3. Le mandat est valable pour la durée du Marché Public IFPEN n° N°2026-0168 (reconductions comprises le cas échant) ou jusqu'à décision contraire du mandant, laquelle sera valablement opposable au support à compter de la date de réception l'en informant.

4. Aucun achat ne pourra être engagé par le mandataire, sans accord écrit préalable du mandant.

5. La rémunération du mandataire est fixée au Marché Public IFPEN n° N°2026-0168.

3. Acceptation et signature du mandat par les parties

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur (signature électronique qualifiée)	Signature du représentant du prestataire (signature électronique qualifiée)